SOUS LE HAUT-PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

SIAM

DOSSIER DE PARTICIPATION

16ÈME ÉDITION À MEKNÈS

DU 22 AU 28 AVRIL 2024

A RETOURNER AU :

Commissariat du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM)
Ecole d'Horticulture - Jnan Ben Halima - 50 000 Meknès - MAROC

Adresse E-mail : r.benazzouz@salon-agriculture.ma

Site Internet : www.salon-agriculture.ma

Téléphone : 00 212 (0) 535 486 028 / 094 / Mobile : 00 212 662 509 577

VOTRE SOCIETE :

Conférences

Nom de la Société :

Statut Juridique : ICE :

Dirigeant :

Téléphone du Dirigeant : e-mail :

Adresse Postale :

Code Postal : Ville :

Pays :

Téléphone Fixe (avec indicatif) :

Fax : e-mail :

Site Web :

Nom du contact :

Téléphone : e-mail :

Secteur d'Activité :

Pôle : -- Pôle --

Thème de la conférence:

A- CONDITIONS GENERALES :

Conférences

1. MODE D'ENREGISTREMENT :

Les entreprises sont tenues de présenter une demande de réservation dûment remplie et signée.

Seules les demandes de participation accompagnées du premier verse-ment obligatoire sont prises en considération.

2. MODE DE PAIEMENT :

Les conférenciers peuvent régler leur participation par un chèque ou virement bancaire comme suit :

50% à la réservation, au plus tard le 5 Mars 2024
50% au plus tard le 29 Mars 2024

3. RETRAIT :

En cas de désistement ou en cas de non occupation de la salle pour une cause quelconque, les sommes versées au titre de la location du stand sont acquises à l'organisateur même en cas de relocation à un autre exposant.

4. ACCÈS AU SALON :

Macarons : accès au parking.
Badges : le port du badge personnalisé est obligatoire.

Ces titres d'accès sont à retirer au commissariat.

5. PARTICIPATION :

Modalités de réservation:la réception de l'acompte valide la réservation ferme

6. Besoins et logistique:

les salles sont toutes équipées et un café d'accueil est mis à disposition du conférencier

7. Fiche technique des conférences:

Une fiche précisant le détail du déroulé de la prestation (**résumé, objectifs, cible, qualités des intervenants, date et durée, nombre de participants**)sera annexée au dossier.

8. Référent :

Un référent sera désigné par le participant , il sera le coordinateur des échanges avec l'organisateur, physiquement présent en amont et pendant le salon pour s'assurer du bon suivi de évènement.

9. NETTOYAGE, ENTRETIEN ET GARDIENNAGE :

L'entretien général des salons, le gardiennage des locaux sont assurés par l'organisateur.

10. APPLICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La Direction se réserve le droit d'apporter de nouvelles dispositions ou de modifier le présent règlement dans l'intérêt du Salon.

Les conférencier en signant leur demande de participation s'engagent à assurer les dispositions du présent règlement et les instructions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances.

Tout manquement au présent règlement, exposera son auteur à l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive sans qu'il puisse prétendre à un remboursement ou une indemnité quelconque.

11. INVITATIONS :

Les invitation ne peuvent être ni reproduites ni revendues sous peine de poursuites et sanctions.

A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de neutraliser les cartes d'invitations dont l'utilisation frauduleuse (revente, reproduction, vol,…) aurait été portée à sa connaissance.

12. PRISES DE VUES / MARQUES :

L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur et ses filiales :

• à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand.

• à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires, Au Maroc comme à l'étranger et sans limitation de durée.

• à citer et reproduire gracieusement sa marque, ou dénomination sociale, comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tous supports (notamment Internet), tant au Maroc qu'à l'étranger et ce pour une durée de cinq ans à compter de la signature du présent contrat.

13. ANIMATION :

Le niveau de pression acoustique lors du salon porte atteinte à la tranquillité des exposants. Pour le confort et la protection collective, les nuisances sonores et en général toutes démonstrations bruyantes, sont strictement interdites. Le non-respect de cette réglementation donne à la direction le droit d'infliger des sanctions.

14. PUBLICITE :

Toute publicité lumineuse ou sonore devra être soumise à l'agrément préalable et écrit de l'Organisateur. Cet agrément restera soumis à la condition que la publicité ne constitue en aucune manière une gêne aux exposants voisins, à la circulation, ainsi que, d'une façon générale, à la bonne tenue du Salon, faute de quoi l'agrément pourra être retiré sans autre préavis.

La distribution de prospectus, de bons et imprimés divers est strictement interdite dans les allées ainsi que dans l'enceinte du Salon.

15. SÉCURITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES :

Les Exposants certifient que les produits ou services présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur et assument l'entière responsabilité des éventuelles défectuosités des dits produits ou services, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être recherchée.

16. ASSURANCES - RENONCIATION A RECOURS :

L'Organisateur ne répond pas des dommages que les conférenciers pourraient occasionner à des tiers, ni des pertes, vols ou destruction des matériels.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement général, des conditions générales de vente, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et je déclare renoncer à tout recours contre l'Organisateur.
Je m'engage également à respecter les horaires et lieux planifiés.

A.....Le

Lu et Approuvé
Signature & Cachet

SALLES DE CONFERENCES :

I- Salle 300

- Capacité : 300 pers.

☐ Tarif 2h : 28 000,00Dh ☐ Tarif ½ journée : 40 000,00Dh ☐ Tarif journée: 55 000,00Dh

Jour

I- Salle 200

- Capacité : 200 pers.

☐ Tarif 2h : 20 000,00Dh ☐ Tarif ½ journée : 35 000,00Dh ☐ Tarif journée: 50 000,00Dh

Jour

I- Salle 100

- Capacité : 100 pers.

☐ Tarif 2h : 20 000,00Dh ☐ Tarif ½ journée : 35 000,00Dh ☐ Tarif journée: 50 000,00Dh

Jour

TOTAL HT	0,00
TVA 20%	0,00
TOTAL TTC	0,00

EQUIPEMENT DES SALLES

- Chaises (disposition cinéma)& Pupitre
- Vidéoprojecteur (ordinateur non fourni) et écran(s)
- Cabine de traduction (Sur demande)
- Pause-café (Sur demande)
- Sonorisation salle / micros fixes conférenciers / 2 micros HF en salle
- Décoration florale

ACOMPTE OBLIGATOIRE : Pour être inscrit au SIAM 2024 l'exposant doit obligatoirement joindre à cette demande de participation un acompte d'un montant de 50% de la valeur TTC. Cet acompte n'est pas remboursable en cas de désistement.

A l'ordre de l'Association du Salon International de l'Agriculture au Maroc
(SIAM 2024) Banque Crédit Agricole du Maroc

Agence	N° de compte	RIB ou IBAN	SWIFT
R5 ou **195**	**5 00 92 54 J653**	**225 810 019 509 254 653 031 091**	**CNCA MAMR**

SIGNATURE

Le soussigné demande son admission au Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM).
Il certifie avoir pris connaissance des clauses du règlement et des conditions du SIAM, contenue dans **le guide de l'exposant** et s'engage ainsi à les respecter.

Nom et fonction du représentant .....

A _____ le _____

Signature & Cachet